

CONTRAT DE LOCATION – Hébergement 1

Lieu dit Combe Sous Charrière , Urtiere dessus , 25470 URTIERE

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous accompagné d'un descriptif du logement concerné et des conditions générales de locations.

J'aurai le plaisir de vous accueillir prochainement.

Le Propriétaire

Samuel HOUSER

Urtière dessous

25470 URTIERE

0381442281 / 0682472583

E mail : samuelhouser@orange.fr

Le locataire :

Prénom et Nom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

E mail :

Meublé de tourisme avec chambres a l'étage aménagé dans une ancienne ferme typique franc-comtoise. A l'étage la maison est composée de trois chambres à coucher dont 2 en enfilade, 4 lits de 90/190, 1 lit de 160/200, 1 lit de 180 /200, 1 lit bébé, un salon agréable avec télévision et cheminée, , salle de bain, toilettes. **Draps et housses de couettes non fournis, couettes nues fournies.** Couvertures, oreillers et alèses fournis. Au rez-de-chaussée : une entrée, une terrasse de plain-pied équipée, une cuisine lumineuse (avec lave-vaisselle, frigidaire, four, micro ondes, service à fondue, service raclette, mixeur à soupe, vaisselle et couverts), une salle de bain, des toilettes. Egalement une grande salle-à-manger « rustique » avec tuyé et four à pain. Wifi avec **Fibre disponible**

Date de location au

Arrivée entre 15 H30 et 16H30 / Départ entre 10H et 11 H

Nombre de personnes : Adultes : Enfants :

LOYERS, CHARGES et OPTIONS (explications au verso)

Montant de la Location :

Taxe de séjour et taxe additionnelle:

TOTAL Location :

Conditions de paiement : chèques

Paiement de l'acompte : 50 % du montant du séjour :€

Paiement du solde et taxe de séjour à l'arrivée dans les lieux :€

Caution à l'arrivée : gardé 1 semaine après départ 800 euros

Lieu, date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé »

A, le signature

Règles COVID 19 : Respecter règles barrières et toutes mesures gouvernementales en vigueur le je jour de location

RQ : Attestation Assurance à joindre au présent contrat. **Attention : 1 sac poubelle noire / semaine et si trie poubelle jaune mal fait : 100 e sera retiré sur le chèque de caution**

Conditions générales de Location . 2025

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse dans un délai de 10 jours, un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second est à conserver par vos soins) ainsi que le montant des arrhes mentionné précédemment. Au-delà de cette date, cette proposition de contrat sera annulée et nous disposerons de la location à notre convenance. Dans le cas d'une annulation dans les 60 jours qui précèdent votre séjour, le solde des arrhes (50 % prix location) versés ne vous seront pas remboursés. En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage. A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire. Les chiens, chats ou autres animaux domestiques sont acceptés au rez de chaussé à la condition qu'ils ne laissent aucune trace de leurs passage autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Aucune sous-location n'est autorisée. La location est prévue pour une capacité de **couchage jusqu'à 8 personnes.**

Dans la mise en place du nouveau système de ramassage des ordures ménagères, le volume des poubelles ne doit pas dépasser la capacité de celle-ci, le **surplus doit être éliminé par vos soins.** L'eau sanitaire et l'électricité sont incluses dans le prix de location **dans les limites d'une utilisation normale** des équipements mis à disposition. L'installation de tentes ou caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdite sauf accord préalable.

Le locataire est tenu d'assurer les locaux qui lui sont confiés et /ou loués. Il doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Une attestation d'assurance sera réclamée à la prise de possession des locaux. En ce qui concerne les détériorations constatées, le montant des frais sera déterminé selon facture ou par accord amiable. **Interdit de fumer a l'intérieur de la maison** , chaussures et animaux **non autorisés** a l'étage .

Tarif de base 2025 :

DETAIL LOYER, CHARGES ET OPTIONS

Nuit uniquement randonneurs / VTT GR5 et GTJ : + taxe séjour	30 e /pers/nuit
Week-end de 1 à 2 nuits été (Hors semaines avec jour fériés)	380 euros du samedi 14H au lundi 19H
Week-end de 1 à 2 nuits hiver (Hors semaines avec jour fériés)	395 euros du samedi 14H au lundi 19H
NB : Ascension , pentecôte, 8 mai, 11 novembre , toussaint Noel, nouvel an : et vacance scolaires uniquement a la semaine	
Nuit supplémentaire :	70 euros
Semaine de janvier/février /mars/avril :	500 euros
Semaine mai/ juin :	510 euros
Semaine juillet/août :	520 euros
Semaine septembre à décembre (hors vacances scolaires) :	500 euros
Semaine vacances de toussaint Fevrier et Pâques	520 euros
Semaine vacances de Noel : et nouvel an	550 euros
options draps	13€/lit
option linge et gant de toilette :	7 e/ personne
Option : emprise terrains pour chapiteau extérieur :	50 euros

Option lits supplémentaire sommiers + matelas

15 e /lit

Forfais ménage : 120 euros sur option.

Option bois pour cheminée : 15 e / week et 50 e/semaine

Option animaux : 15^e/animal/

Location pour travail : min 2 personnes

35 e / nuit/ pers

Taxe de séjour : La Communauté de Communes du Plateau de Maiche a instauré une taxe de..... € par nuit et par personne de plus de 18 ans, dont 50% reviennent à la CCPM et 50 % à l'Office du Tourisme.

Attention : 1 sac poubelle noire / semaine et si trie poubelle jaune mal fait : 100 e sera retiré sur le chèque de caution